Commune de MEIX-DEVANT-VIRTON.

Assemblée du Conseil Communal.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :
ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quelque soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.

Est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le 04 août 2020.

à Meix-devant-Virton (Hall sportif), à 18 heures 30 précises.

- respect des distances sociales.
- port du masque obligatoire pour le public (places limitées afin du respect du point 1).
- désinfection obligatoire des mains à l'entrée.

La Directrice générale,
N. BOLIS

Le 24 juillet 2020.
Le Bourgmestre,
P. FRANCOIS

ORDRE DU JOUR :

Séance publique.

1. Autorisation d'entretien, à titre précaire et gratuit d'une parcelle communale située à Gérouville, cadastrée section A2526.
2. Permis d'urbanisation 1519 - lotissement NAVEAUX-BAURET Pierre – Rue du Pargé, 8 à 12 lots bâtissables avec cession gratuite de terrain – projet d'acte.
3. Règlement de police relatif à la sûreté, la propreté, la salubrité et la tranquillité publiques – approbation.
4. Enseignement – Redevance relative à l'achat et à la distribution de potages et de repas chauds dans les cantines scolaires des implantations scolaires communales.
5. Taxe communale sur la délivrance de documents administratifs.
6. Etablissement d'un état des lieux contradictoire des chemins du domaine privé ou public communal emprunté par les exploitants forestiers – redevance.
7. Destination des coupes de bois pour l'exercice 2021.
8. Aide chauffage aux groupements / année 2020 - approbation.
9. Aide aux groupements (ristourne RC) / année 2020 - approbation.
10. Octroi de subsides / année 2020 - modalités.
11. Modifications budgétaires n° 1 ordinaire et n° 1 extraordinaire - exercice 2020.
12. Organisation de l'enseignement pour l'année scolaire 2020-2021 sur base du capital-périodes – situation au 1er septembre 2020.